

es chasseurs,
les **ACTEURS BÉNÉVOLES**
pour des missions
de **SERVICE PUBLIC**
d'**INTÉRÊT GÉNÉRAL**.

Participer à la
réalisation des BEAR
Biosphère Réserve
Agri-pêche et
Paysan



« Pour un meilleur
de la mondialité »

REPORTAGE

Voilà la solution
pour les chasseurs,
les chasseurs



**LA CHASSE,
CŒUR
DE BIODIVERSITÉ**

« Histoire de
vivre en plein air
vous pouvez le
vérifier »
Biodiversité

**BIQUE
MTOIRES**

Après un hiver exceptionnel d'enneigement, les chasseurs ont pu profiter de la saison de chasse. Les chiffres de la Fédération Française de Chasse (FFC) montrent que le nombre de chasses a augmenté de 15% par rapport à l'année dernière.

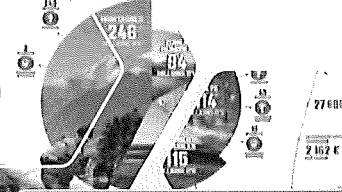
26 000
70 000

84 %

« Histoire de vivre en plein air vous pouvez le vérifier »

« Histoire de vivre en plein air vous pouvez le vérifier »

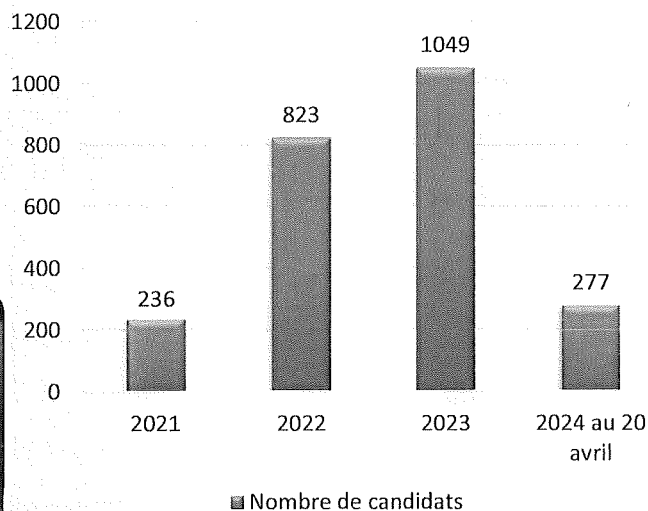
« Histoire de vivre en plein air vous pouvez le vérifier »



**Rapport Annuel
d'Activités
AG du 20/04/2024**

Formation Décennale Obligatoire

Activités de la Fédération



**Total de
2385 chasseurs
ayant validé
leur formation
décennale
obligatoire**

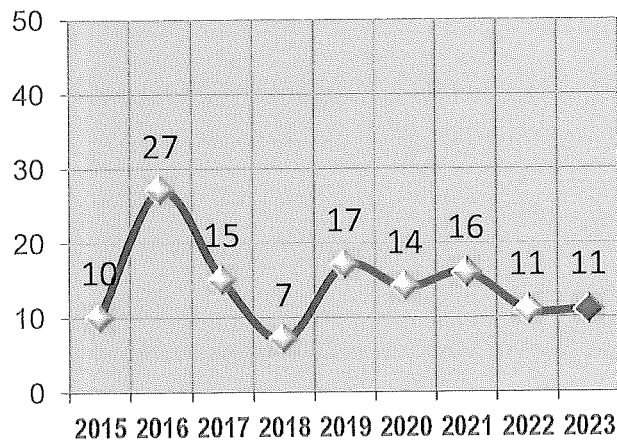
**Du 19/10/2021
Au 20/04/2024**



● **Formation et Education**
2023
 Activités de la Fédération

● **Chasse accompagnée**

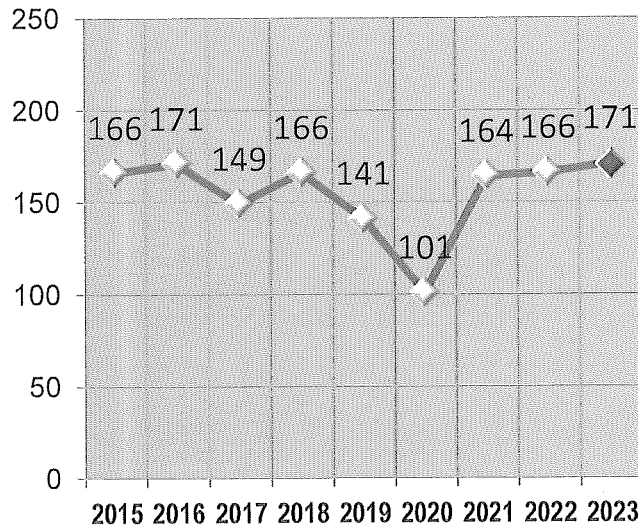
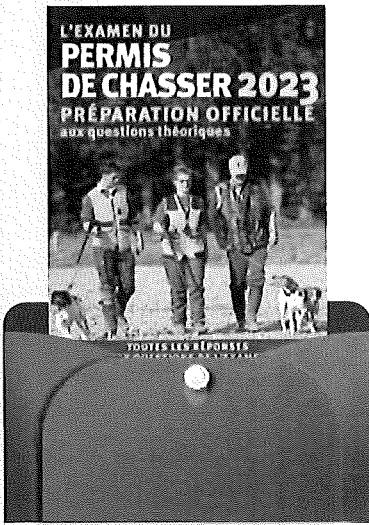
Activités de la Fédération



- **Année 2023**
 - 11 candidats

Formation et Education 2023

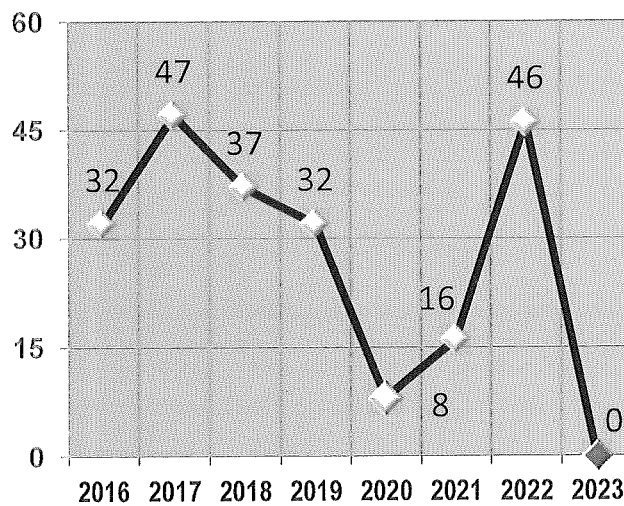
Examen Permis de chasser



- **Année 2023**
- 226 candidats
- 171 reçus

Formation et Education 2023

Chasse à l'arc



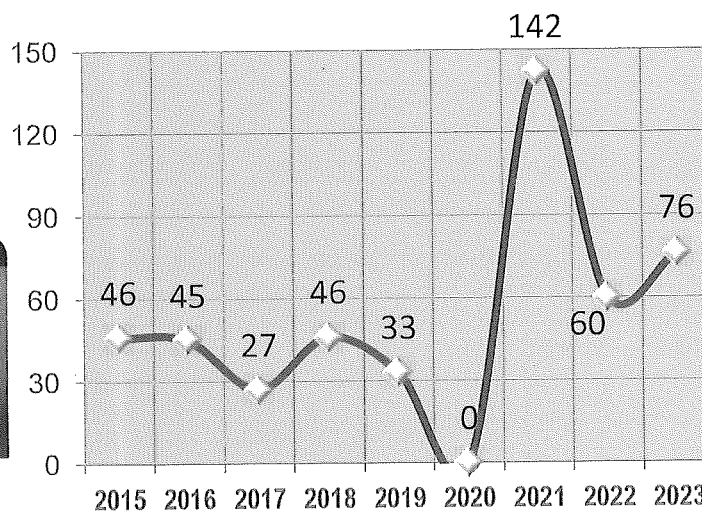
Aucun formateur disponible sur l'année 2023

La FDC53 a donc prévu de faire suivre un stage de formateur à Maxime MORIN afin de remettre cette formation en activité.

Formation et Education 2023

● Piégeage

Activités de la Fédération



En 2023
76 piègeurs formés
Dont 14 FDSEA

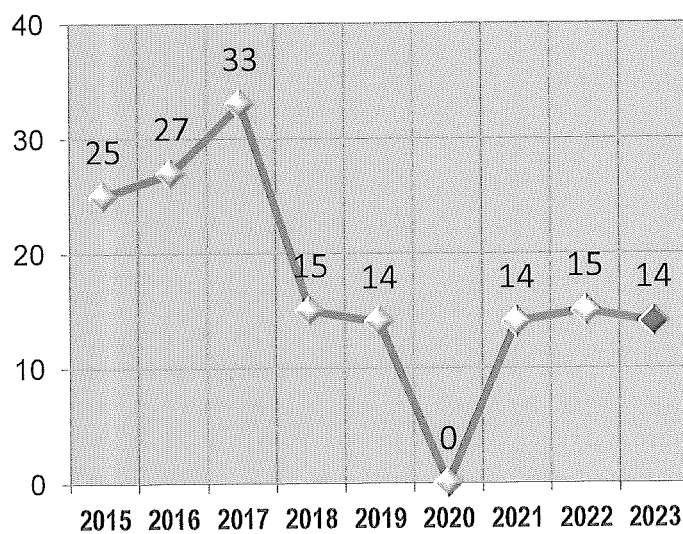
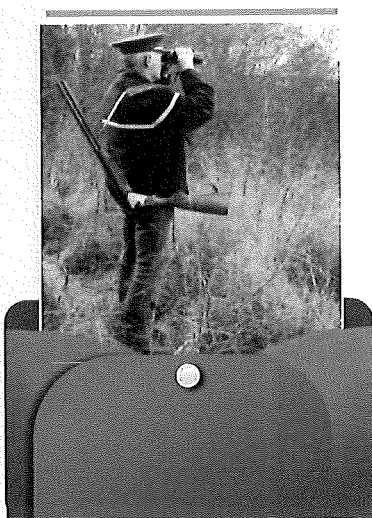
En 2022
60 piègeurs formés
Dont 33 FDSEA

Formation et Education 2023

7

● Garde Particulier

Activités de la Fédération



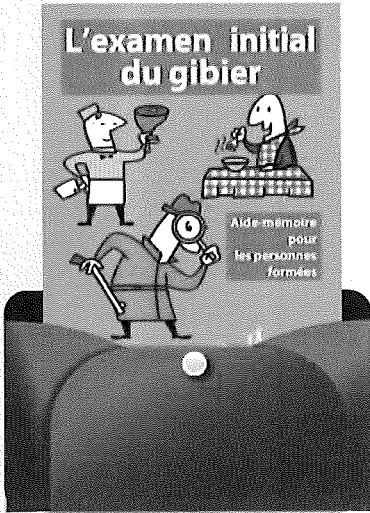
Année 2023
1 session

- 14 candidats

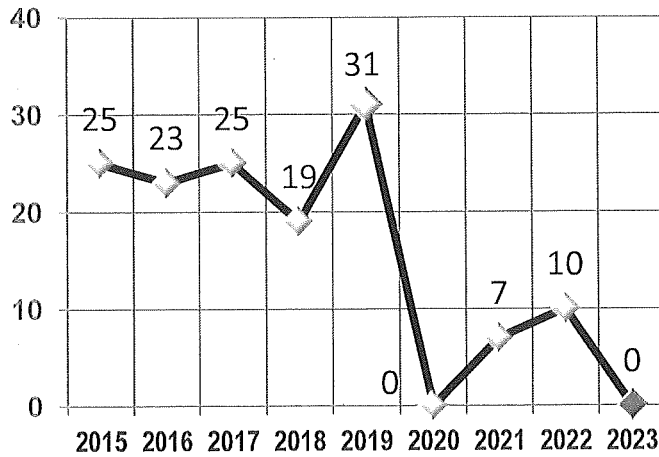
Formation et Education 2023

8

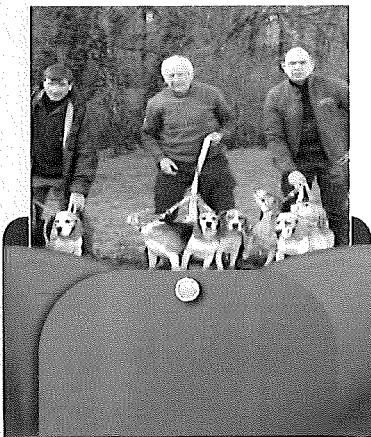
L'examen initial du gibier



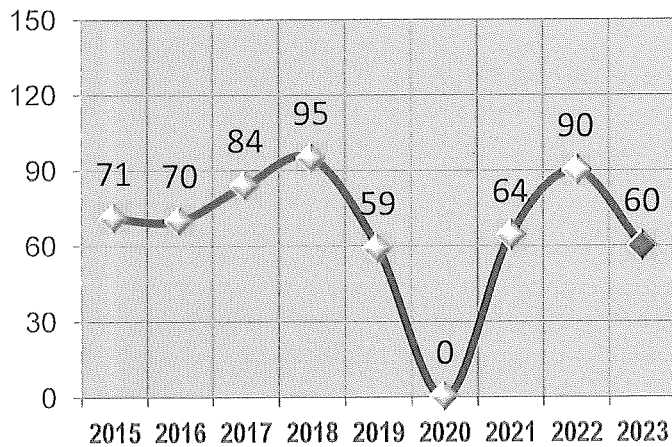
Formation et Education 2023



Attestation de Meute



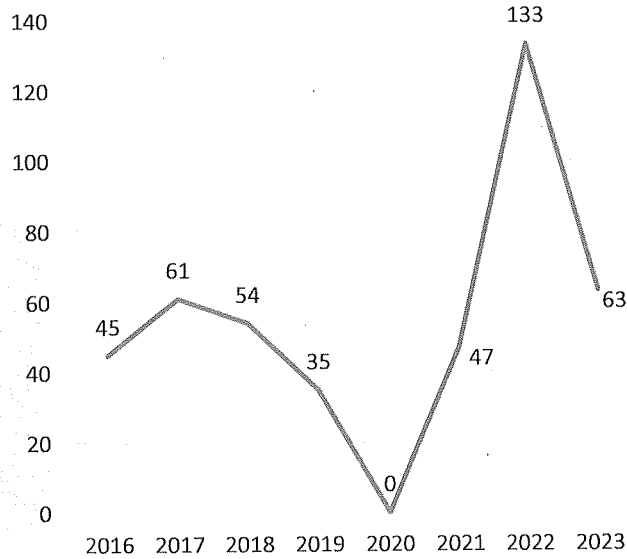
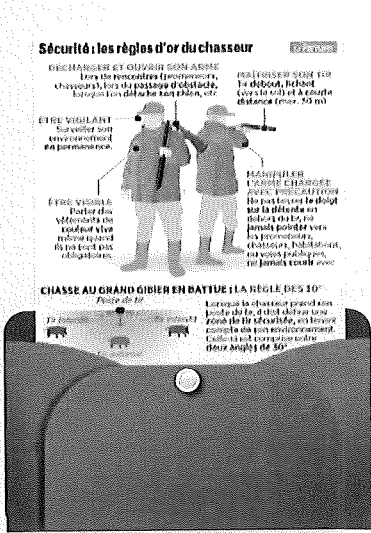
Formation et Education 2023



3 sessions :

- 60 chiens contrôlés
- 12 meutes de vénerie sous terre
- 0 meute de chasse à courre

Sécurité et Chasse Collective



Année 2023

6 sessions :

- 63 candidats

Formation et Education 2023

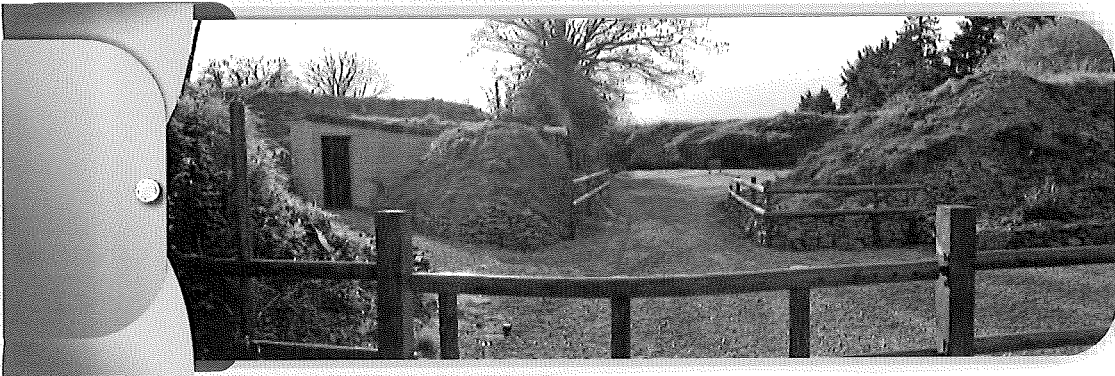
Projets pédagogiques destinés aux scolaires



- ▶ 4 stages d'observation de 3 jours pour des élèves de 3^{ème}
- ▶ Partenariat avec le Lycée Rochefeuille : 1 stagiaire de Terminale de la section Gestion des Milieux Naturels et de la Faune (GMNF)

Formation et Education 2023

○ Sanglier courant



- ▶ 2023 => 19 séances avec 38 tireurs
- ▶ 2022 => 21 séances avec 46 tireurs
- ▶ 2021 => 24 séances avec 60 tireurs

13



Gérard
COURCIER

Situation du
GRAND GIBIER

14

SOMMAIRE

Le point sur chaque espèce

Gérard
COURCIER

1

LE CHEVREUIL



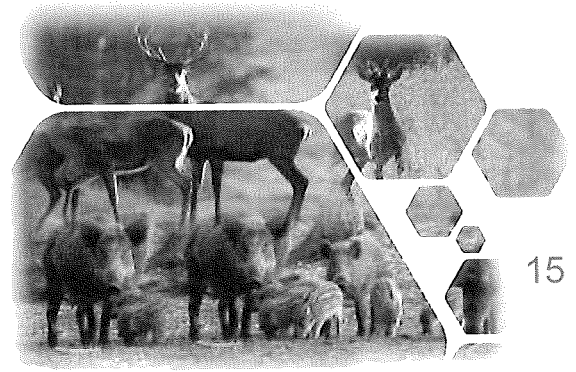
2

LE CERF



3

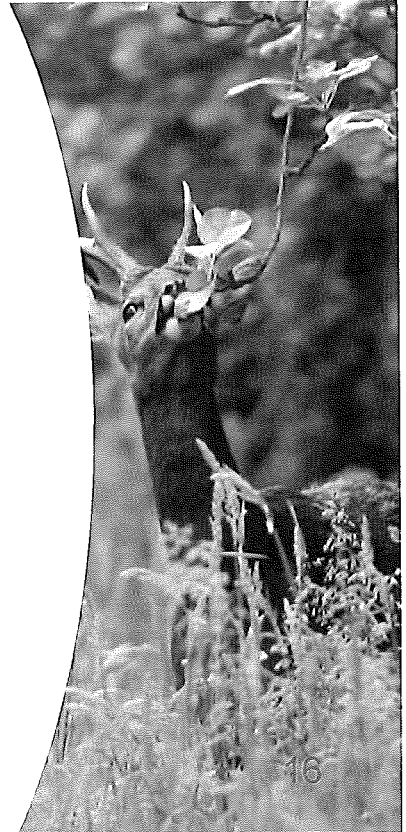
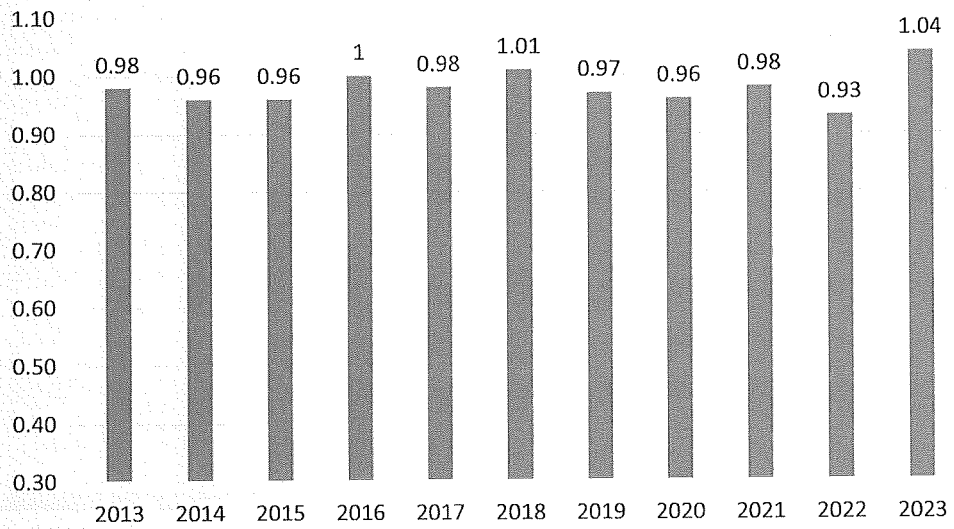
LE SANGLIER



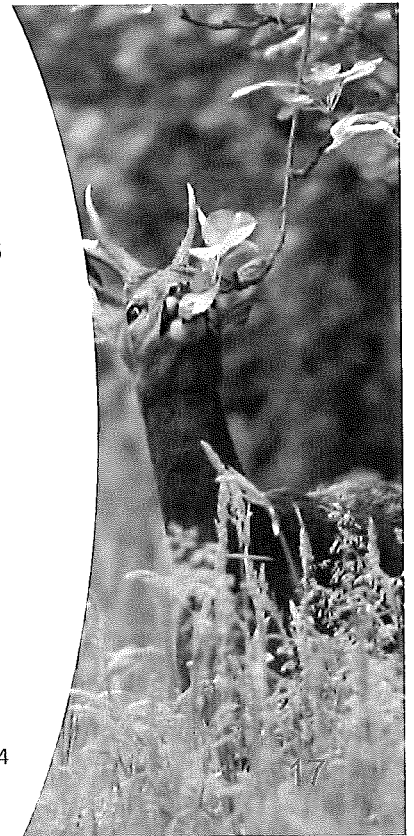
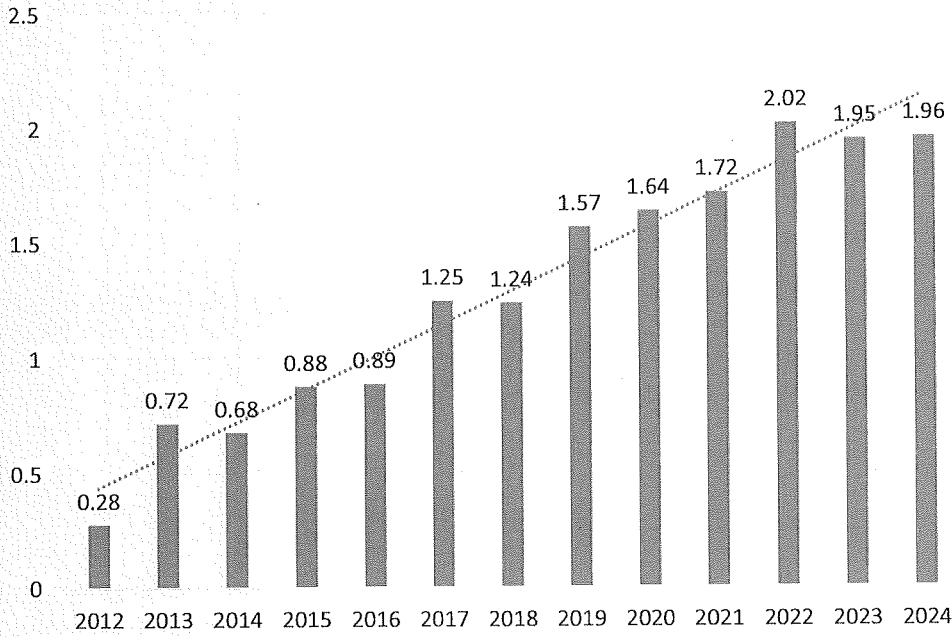
Situation du GRAND GIBIER

LE CHEVREUIL

IK pedestre
Moyenne des 8 massifs de référence

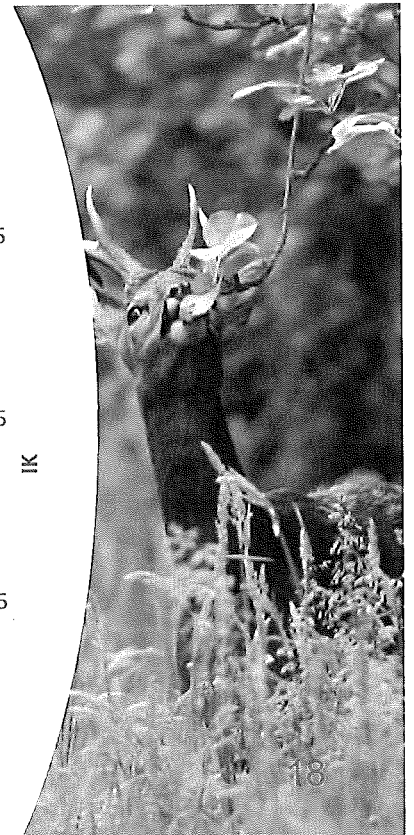
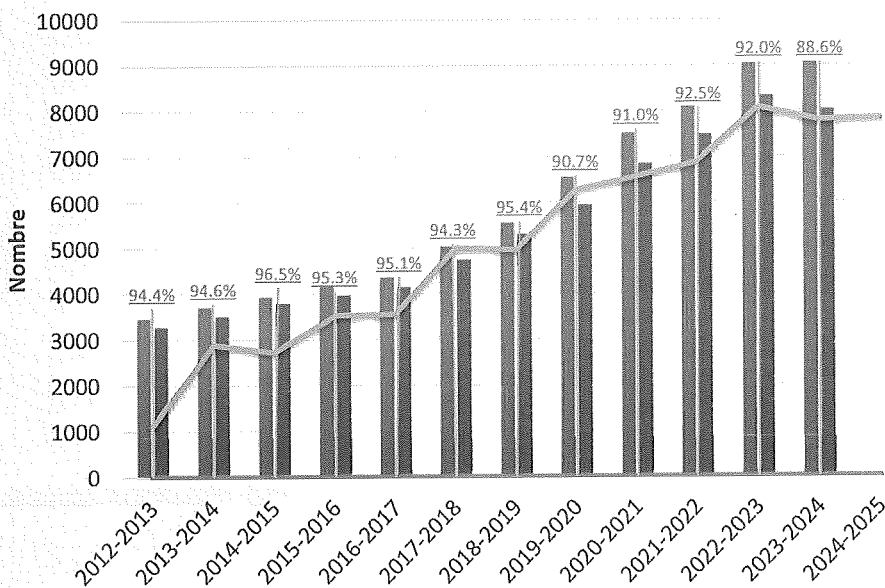


Evolution de l'IK nocturne du chevreuil



Synthèse des attributions et des réalisations du plan de chasse Chevreuil
 En vert le graphe des IK nocturnes chevreuil
 En % le taux des réalisations par rapport aux attributions

Département de la Mayenne

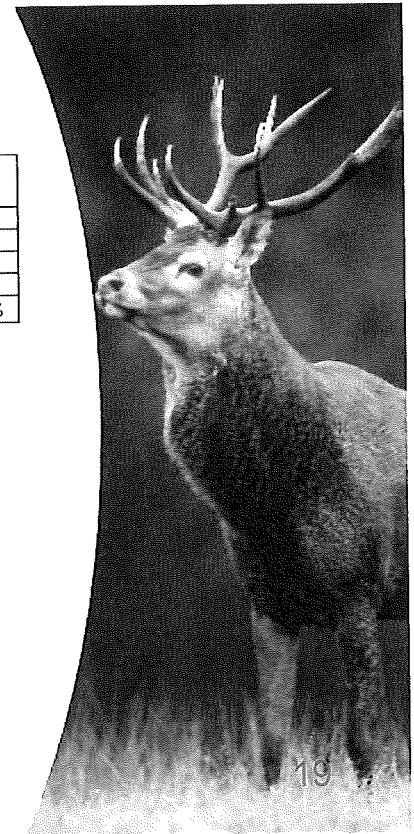
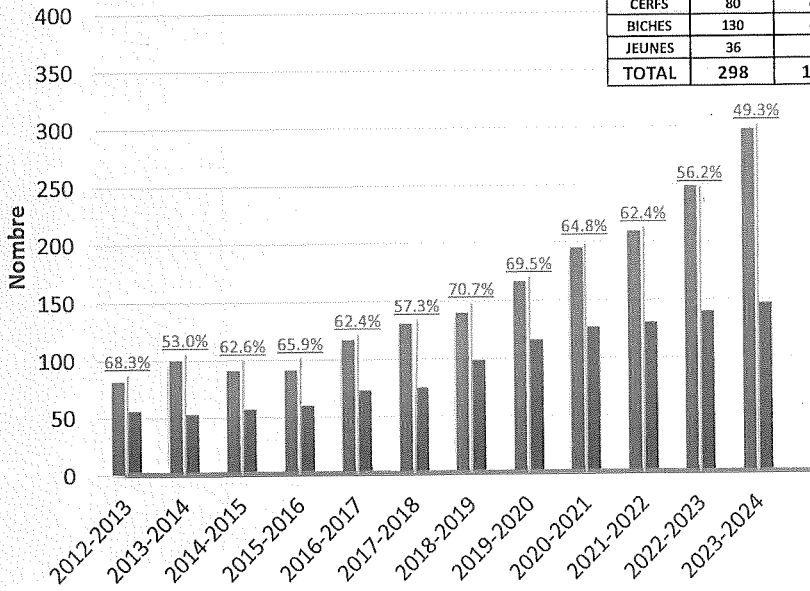


Synthèse des attributions et des réalisations du plan de chasse Cerf

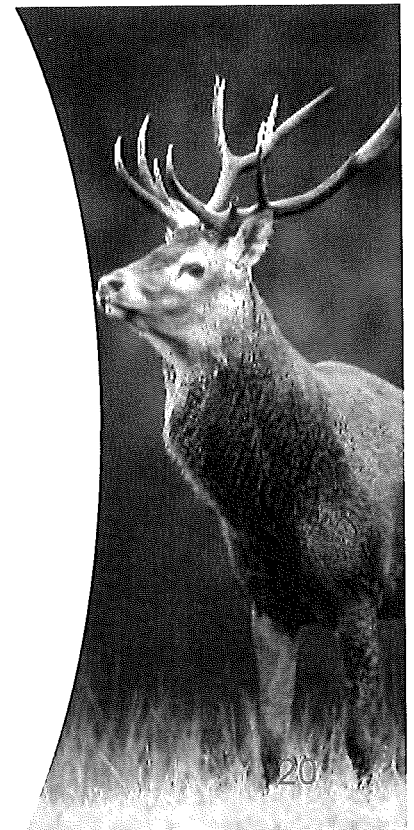
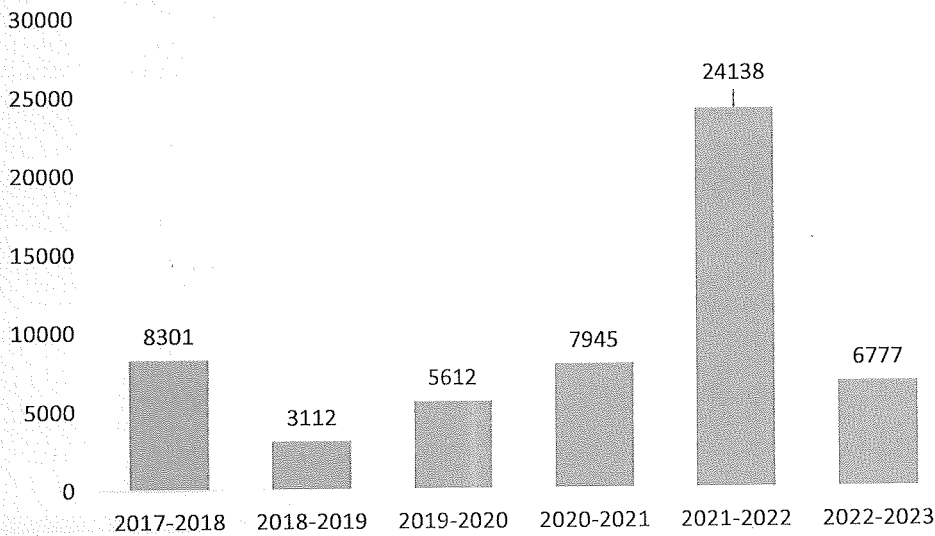
En % le taux des réalisations par rapport aux attributions

Département de la Mayenne

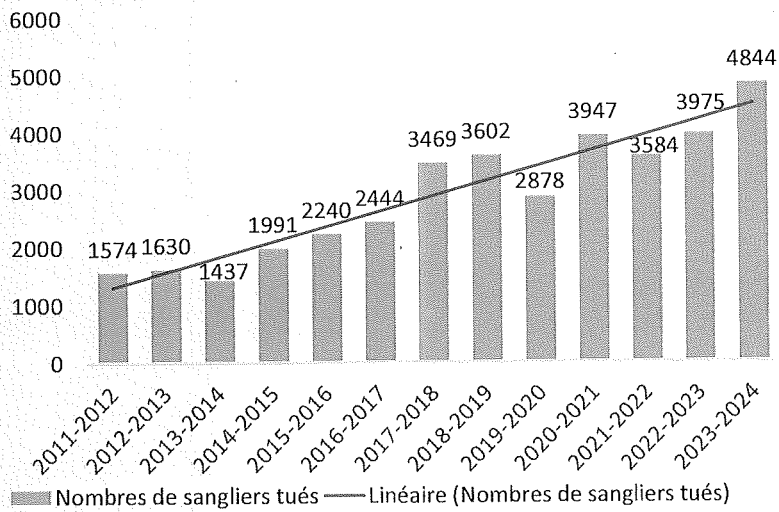
saison 23-24	attributions	réalisations	% réalisé
CEI	52	28	53.8%
CERFS	80	48	60.0%
BICHES	130	46	35.4%
JEUNES	36	25	69.4%
TOTAL	298	147	49.3%



Montants des dégâts liés aux cerfs



EVOLUTION DES PRÉLEVEMENTS EN MAYENNE (HORS COLLISION)



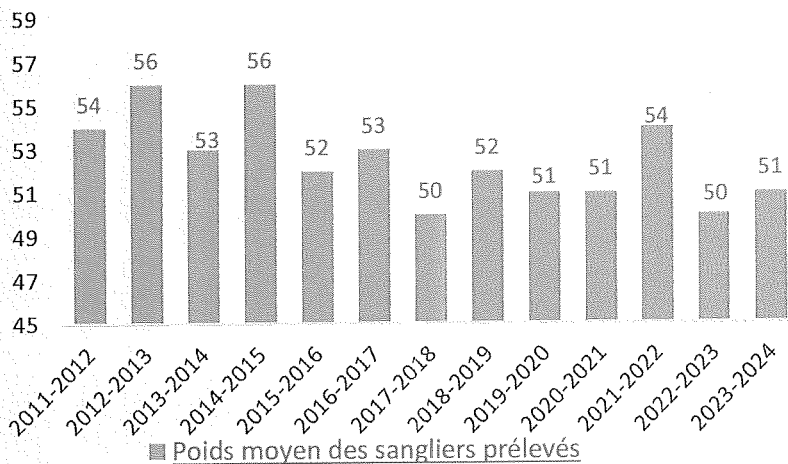
1999
394

2023-2024
4844 à ce jour

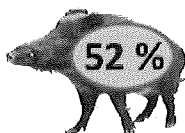
Soit environ + 1000 sangliers prélevés par rapport à N-1 à la même date



EVOLUTION DU POIDS MOYEN DES SANGLIERS PRÉLEVÉS (EN KGS)



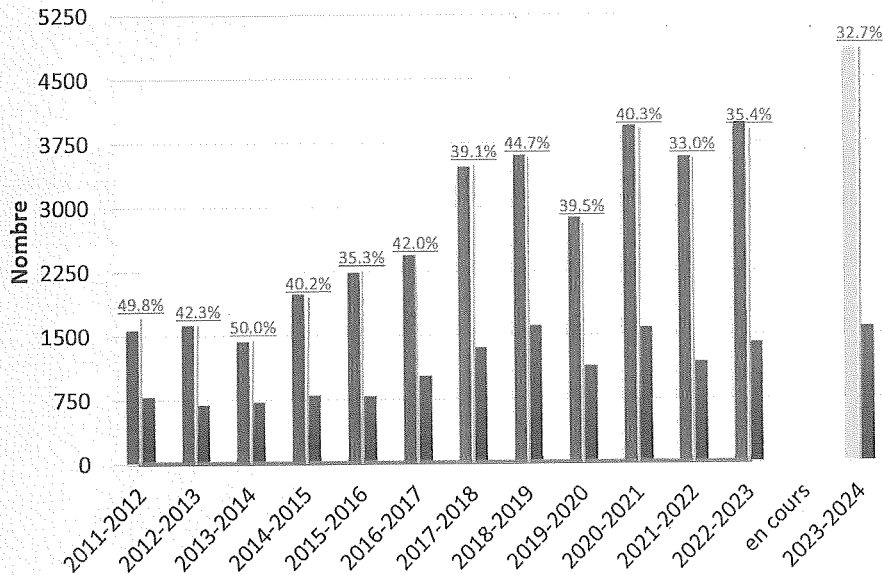
SAISON 23-24 :



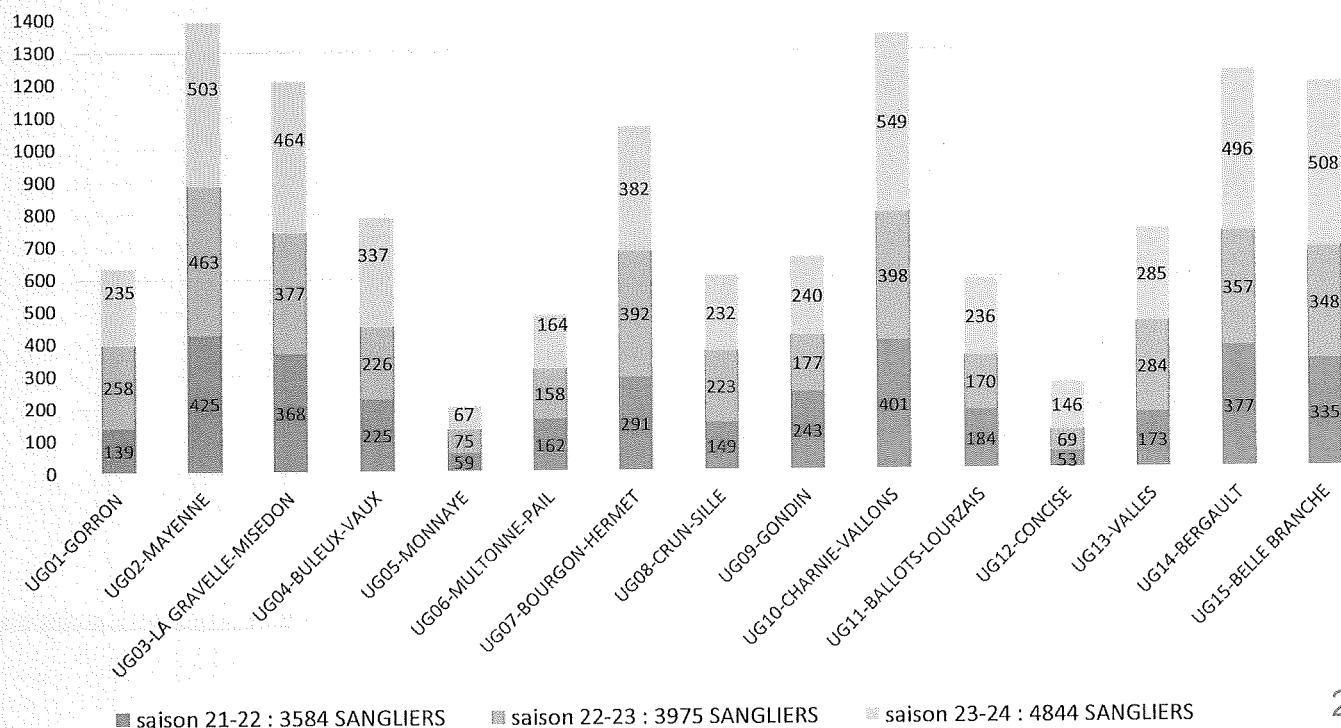
Synthèse des prélèvements dans les Massifs par rapport au total des prélèvements

En % le taux des prélèvements Massifs par rapport au total des prélèvements

Département de la Mayenne



EVOLUTION DES PRELEVEMENTS DE SANGLIERS PAR UNITÉ DE GESTION SUR 3 ANS

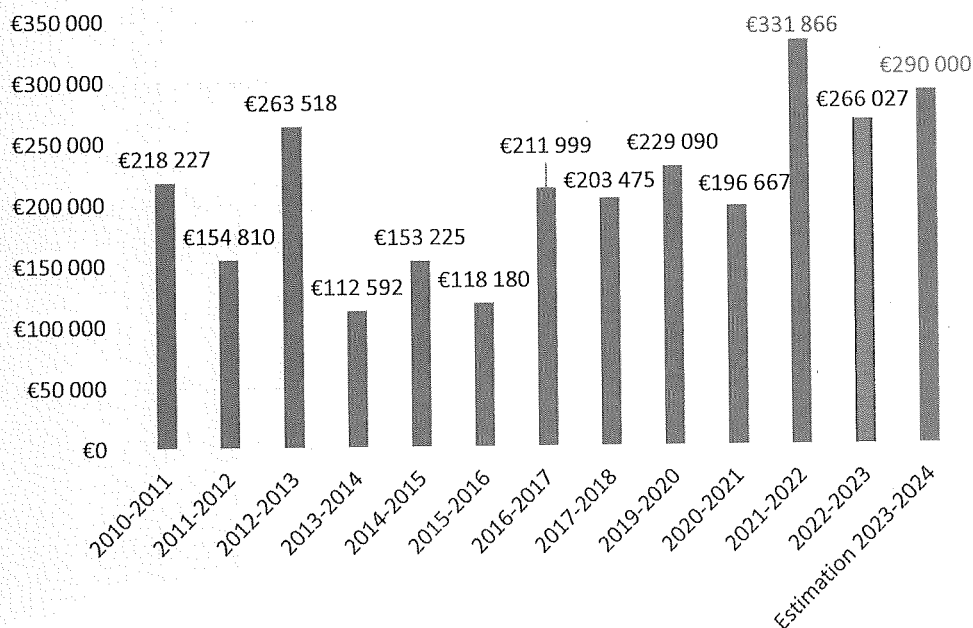


EVOLUTION DES MONTANTS

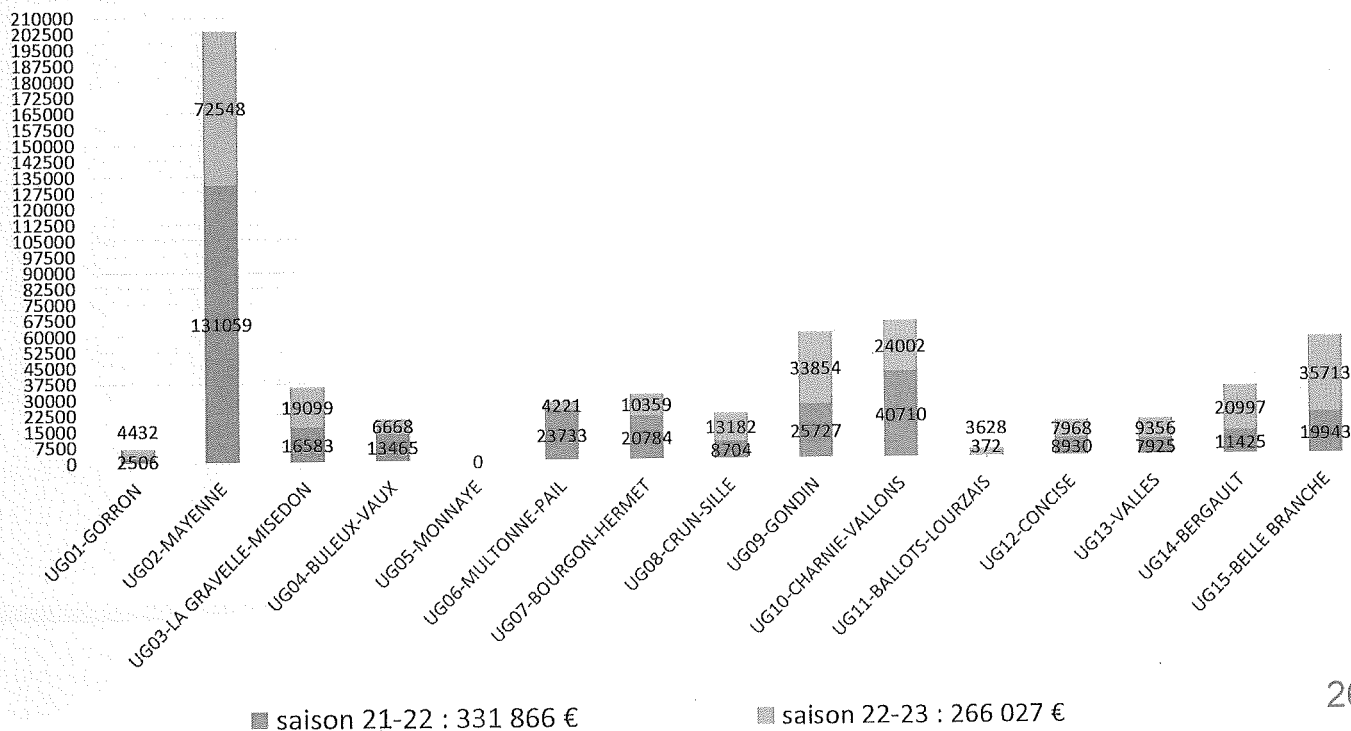
* Année 21-22 : 328 dossiers pour 331 866 €

* Année 22-23 : 266 dossiers pour 266 027 €

* Année 23-24 : paiement de 231 334 € au 09/04/2024
reste les paiements à venir sur éventuels dégâts sur prairies
et sur les semis => soit une estimation de 290 000 € au 30/06/24



EVOLUTION DES DEGATS PAR UNITÉ DE GESTION SUR 2 ANS

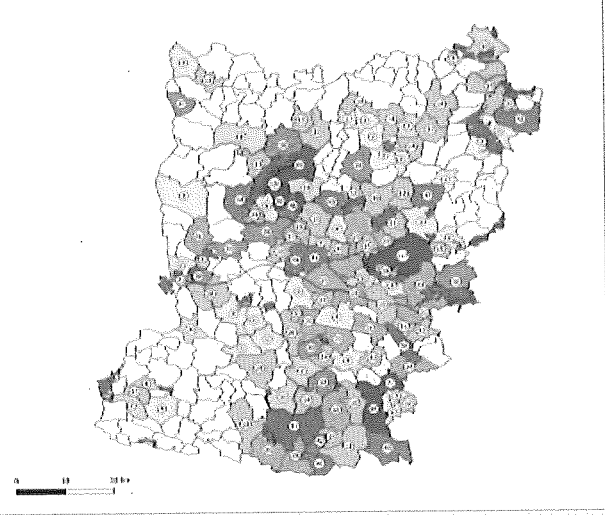
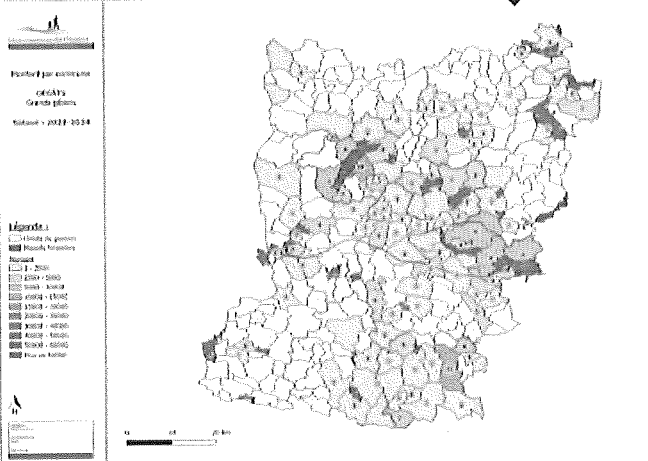
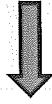


**Saison 2023-2024 :
DEGATS Grands Gibiers**

Surface par commune en Ha



Montant par commune en K euros



**DENIS
LERICHE**

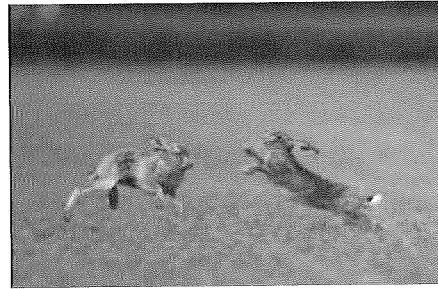
**PETIT GIBIER et
AMENAGEMENT**

SOMMAIRE

Denis LERICHE

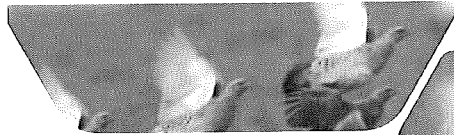
1

Plan de chasse Lièvre et Faisan



2

Examen des dossiers de demandes de subventions



3

Plan de renforcement de la population de faisans

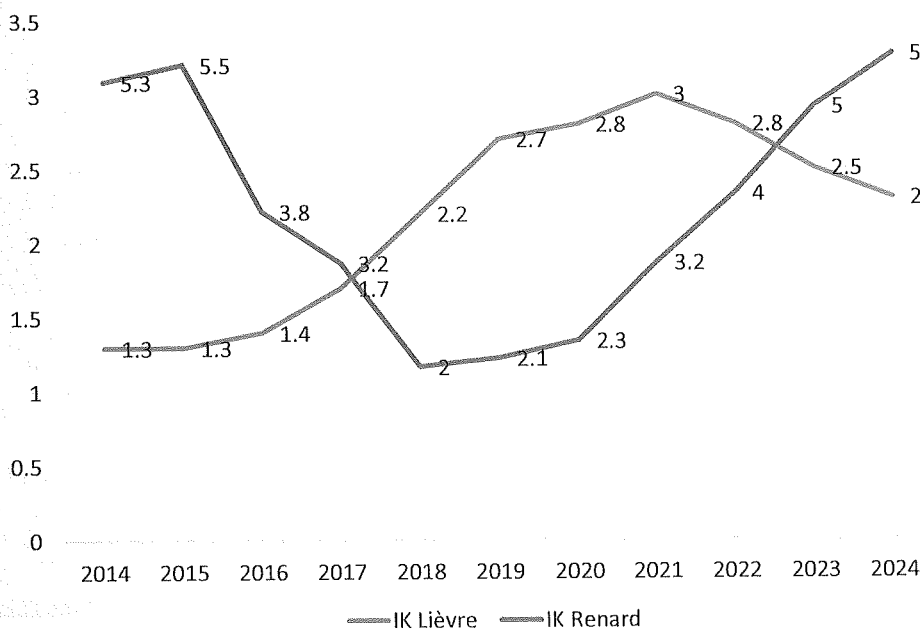


Dossier
PETIT GIBIER et AMENAGEMENT

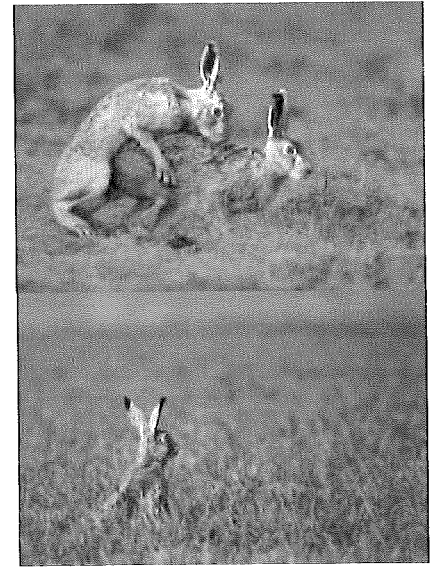
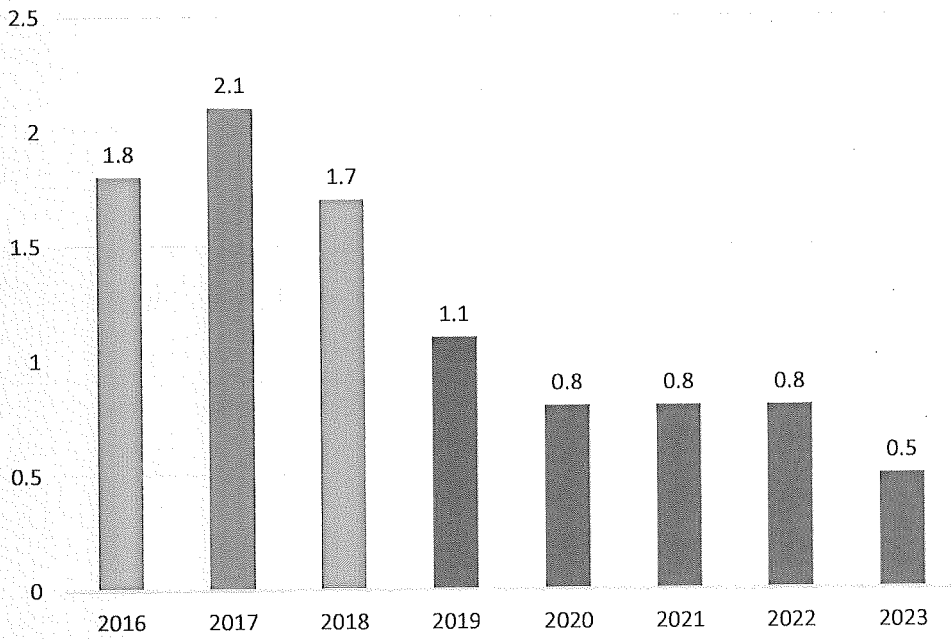
29

LE PETIT GIBIER

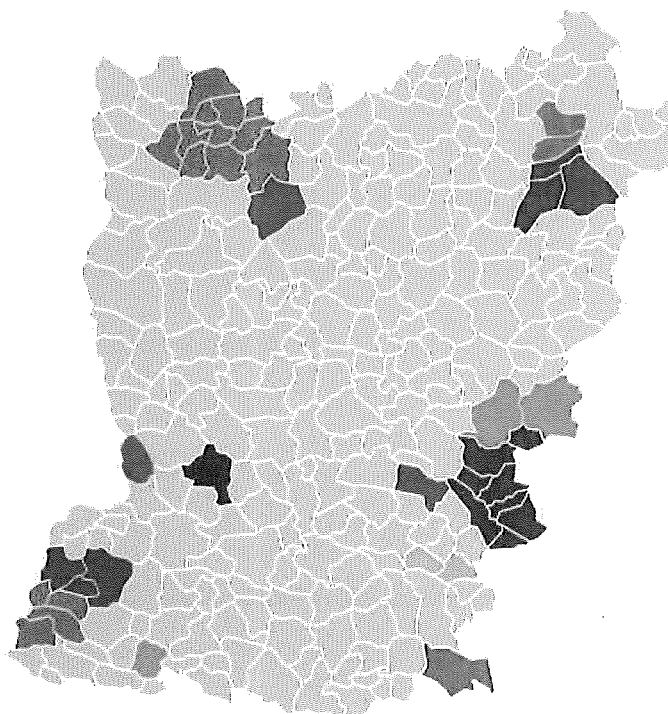
Graphe sur les Indices Kilométriques d'Abondance (IKA) RENARD / LIEVRE



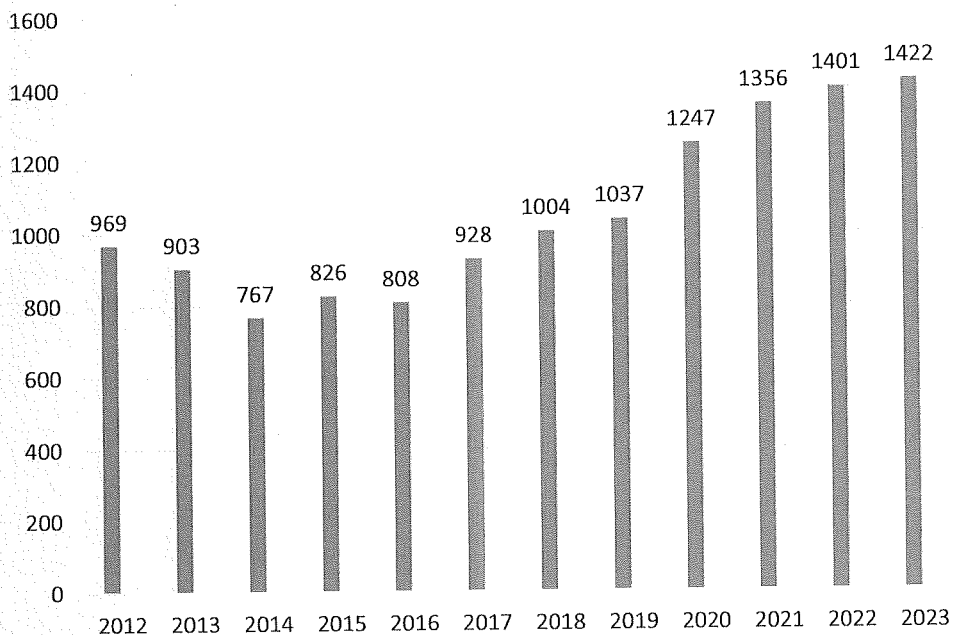
LE LIEVRE : Graphe sur l'indice de reproduction (grâce à l'analyse des cristallins)



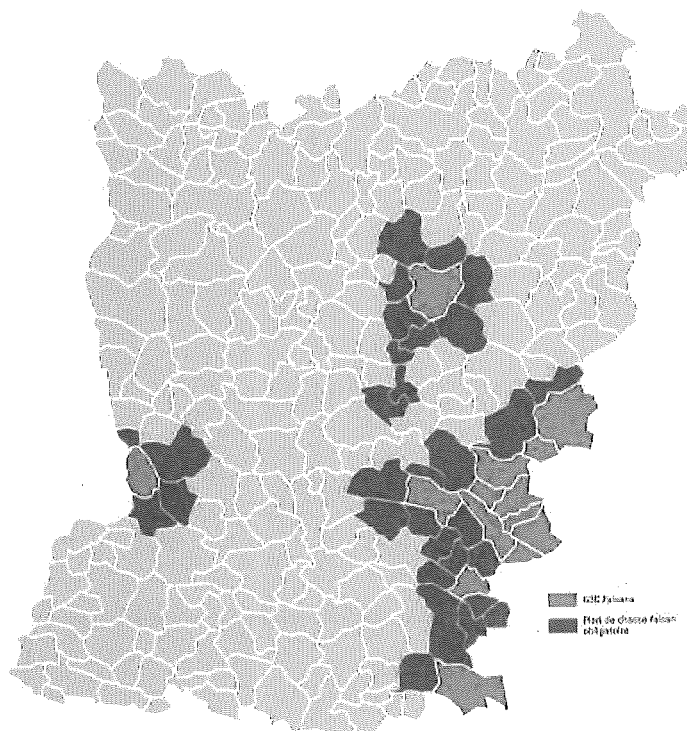
LE LIEVRE : Carte des GIC



LE FAISAN COMMUN : Graphe sur les attributions plan de chasse

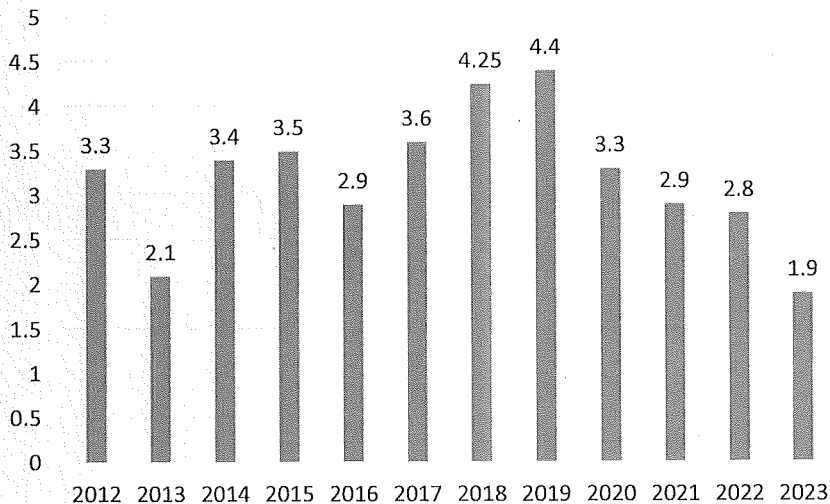


LE FAISAN COMMUN : Carte des GIC et plans de chasse obligatoires



LE FAISAN COMMUN : Graphe sur les indices de reproduction

Indice de reproduction faisan



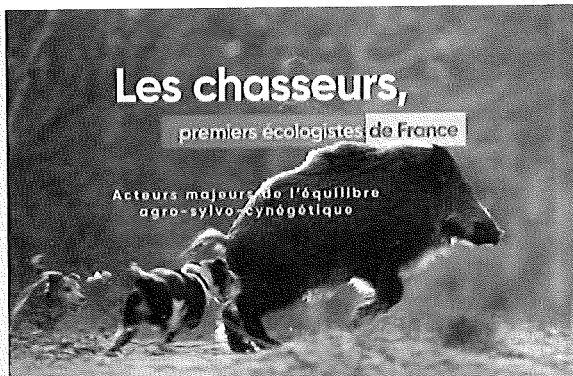
Répartition des
SUBVENTIONS
(Contrats de Services)
2023-2024

STRUCTURE - AMENAGEMENT : Petit Gibier	1 026
Grand Gibier	237
. PIEGES	4 283
. GARENNES ARTIFICIELLES	176
. PERDREAUX - FAISANDEAUX	3 659
. CANARDS COLVERT	1 449
. Construction Parc d'Elevage	164
. Dossiers Mares et Etangs	480
. Déclaration piégeage	160
. Lapins de garenne	0
. Cage-piège corbeaux mobiles	0
. Seaux agrainoirs	0

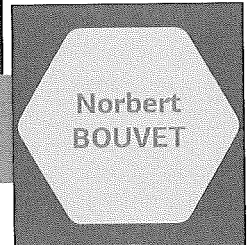
soit 27 demandes

SUBVENTIONS VERSÉES

11 690



COMMUNICATION



SOMMAIRE

Norbert
BOUVET

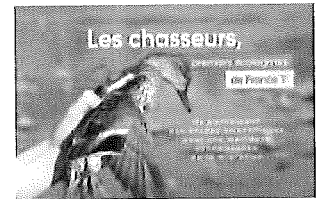
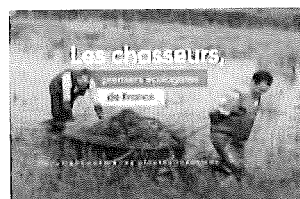
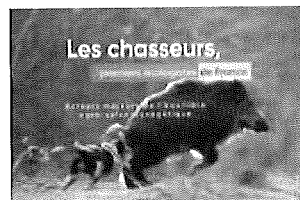
1 La communication auprès de nos chasseurs

2 Nouvel objectif de communication

3 La communication via internet

4 La communication via les médias

5 La communication sur le terrain



La demande de plan de chasse Grand Gibier

Formule n° 2202
Date de réception :

A retourner AVANT le 15 FÉVRIER
avant midi le 15 février 2024

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE
Dispositif 2024-2025 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Campagne 2024-2025

Identité du demandeur :
Nom Prénom :
Adresse :
CP - Commune :

Titulaire de :
Titre portable :
Adresse internet (obligatoire) :

Territoire de chasse :

Commune(s)	Surface (ha)	Superficie totale (ha)
		04
		04
		04
		04
		04
		04

Qualité de :
 propriétaire pour une surface de ... ha avec permis de chasse pour une surface de ... ha
Nécessaire uniquement en permis temporaire de C.C. ou Fédération de chasse, rempli par un adhérent

Motifs de territoire :
Eros et plantations et ...
Sécheresse, incendies, maladies, dégâts de gibier, ...
Autres motifs (autres, ...)
Sécheresse, incendies, maladies, dégâts de gibier, ...

Signature :
Prénoms, nom et la mention de la commune
Prénoms, nom et la mention de la commune

Voire demande de Plan de Chasse :

NOMINÉS DE PRÉFÉRENCE POUR 2024-2025	
(*) CHASSEUR habitué	avec la date de votre demande
CHASSEUR de la date de votre demande	
BOCCOR de la date de votre demande	
Jean-Claude de la date de votre demande	
C. E. J. de la date de votre demande	
LEVERON	
FABIAN de la date de votre demande	

1042 Intercommunalité

Le titulaire d'un territoire émetteur est autorisé à votre territoire émetteur : une superficie totale égale ou supérieure à 10 ha de territoire de chasse ou de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ou alors une superficie non totale égale ou supérieure à 100 ha de territoire émetteur et supérieure ou égale à 100 ha de territoire émetteur.

Les permis peuvent être temporaires et la demande est soumise à une taxe de 100 €, mais doivent être d'un seul tenant et le territoire est sur 2 communes au plus.

Remarque : page 2024 signature au verso

- Four fois les nouvelles tentatives (après une surface ou les 40), il est obligatoire de joindre les pièces et dossiers :
 - un plan de situation du territoire (extrait de carte IGN au 1:25000ème avec le contour précis du territoire)
 - les relevés de propriété du cadastre datés de moins de 5 ans (à demander en mairie), en respectant les parcelles cadastrales correspondantes au territoire
 - un justificatif de plantation (facture des plants ou imprimé à cet effet pour changement de nature des terres)
 - l'information du propriétaire (modèle à demander à la FNC ou sur votre chasse 51) ou bail de chasse à 100 € de droit
 - les résultats (permissif ou non) dans le cas de regroupement en territoire, société de chasse, etc.)

Les attributions de territoires résultent des comptes (RC) du système de population, du nombre de territoire et des objectifs de gestion sur chaque unité de gestion (UG). Les zones d'attributions sont affectées chaque année par les membres de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CCDFS) en fonction de la capacité d'accueil de territoire.

Les documents doivent être adressés à :
Fédération Départementale des Chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
1042 Intercommunalité
1042 Intercommunalité
1042 Intercommunalité

Pour toute demande de territoire, veuillez vous adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1042 Intercommunalité, 1042 Intercommunalité, 1042 Intercommunalité.

La production de tous documents ou de renseignements à ce sujet pourra être réprimandée conformément à l'article 443 du code pénal.

De plus, votre attribution de plan de chasse pourra être modifiée selon avis de la Fédération sur l'exactitude des informations et des données fournies.

A ... / ... / 2024 Signature

Examen de la complétude (cas réservés à la FNC53)

Dossier incomplet :	Demande de complétude par :	Observations
1) manquant de permis de territoire	Permis de territoire le : / / 2024	
1) justificatifs de plantation	Motif de territoire le : / / 2024	
1) extrait de carte IGN avec la localisation précise du territoire	Compte topographique le : / / 2024	
1) bail de chasse ou acte de propriété		
1) Mandats		

Dossier déclaré complet le : / / 2024

Examen de conformité (cas réservés à la FNC53)

Dossier conforme le : / / 2024

Le territoire de chasse est attribué par un tirage au sort qui se déroule le 15 février 2024, au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1042 Intercommunalité, 1042 Intercommunalité, 1042 Intercommunalité.

Le jour de votre tirage, vous devez être présent sur le territoire de votre demande de territoire. Si vous n'êtes pas présent, votre territoire sera attribué à un autre candidat.

Le tirage au sort est effectué par un tirage au sort qui se déroule le 15 février 2024, au siège de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, 1042 Intercommunalité, 1042 Intercommunalité, 1042 Intercommunalité.

La validation du permis de chasser saison 2024-2025

- Changement du logiciel de Guichet Unique au niveau national
- Création d'un compte par le chasseur pour accéder à la commande de son permis sur internet
- Une vidéo explicative a été faite par la FNC : <https://youtu.be/MT8AJVptG88>

LA VALIDATION EN LIGNE FAIT PEAU NEUVE

PREMIÈRE COMMUNICATION

UNE NOUVELLE FAÇON DE SE CONNECTER

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE À PARTIR DU 4 JUIN 2024 ?

- Connectez votre territoire avec le site internet de votre Fédération pour valider votre permis en ligne.
- Sur la nouvelle page, cliquez sur "S'inscrire maintenant" et suivez les instructions.
- Si besoin, visionnez cette courte vidéo explicative.

Scannez le QR code ci-dessous pour accéder à la vidéo.

Nous sommes chasseurs ? Répondez nous dès votre territoire.

BIENVENUE

LA PREMIÈRE VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER DE LA SAISON 2024-2025

AVANT VOTRE COMMANDE

La saisie de votre commande ne prendra que quelques minutes. Pour simplifier votre démarche, nous vous invitons à préparer :

- Votre login et votre mot de passe.** Si vous n'avez pas encore créé votre compte, vous pouvez le faire en cliquant sur le lien "S'inscrire maintenant" dans l'écran de connexion, sur votre site. Vous aurez pour cela besoin de l'identifiant à 4 chiffres qui se trouve sur votre dernière validation.
- Votre permis de chasser (en cas de changement de territoire).**
- Votre carte bleue.** Ce système utilise un paiement sécurisé agréé par le Trésor Public.

CONNECTEZ-VOUS

Seuls les membres peuvent valider leur permis en ligne.

Adresse e-mail :
Identifiant utilisateur :

Mot de passe :
Mot de passe confirmé :

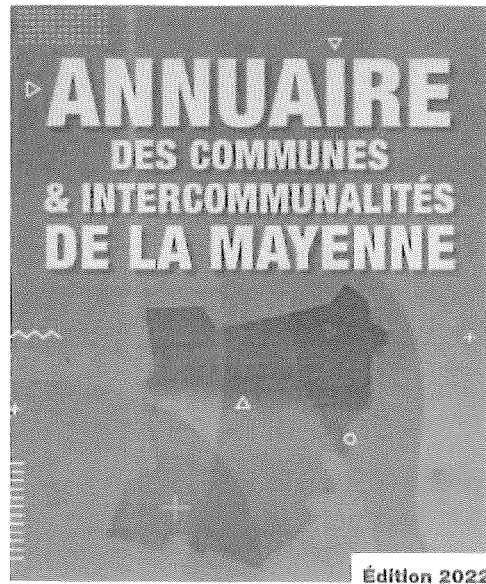
SE CONNECTER

Vous n'avez pas de compte ? Cliquez ici pour vous inscrire.

Si vous avez déjà un compte, cliquez sur "S'inscrire maintenant" pour valider votre territoire.

1ere étape la création du compte : cliquer sur "S'inscrire maintenant"

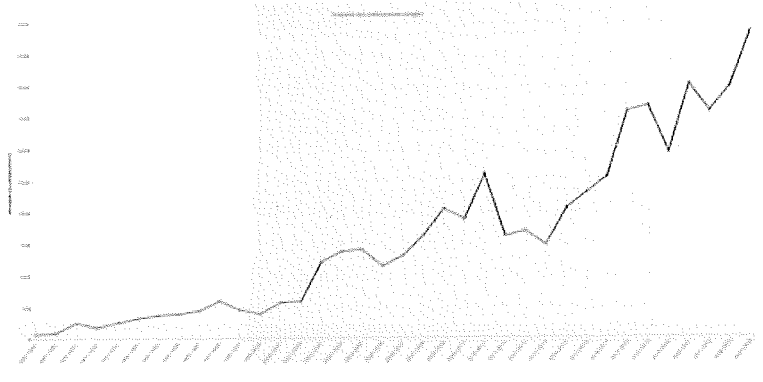
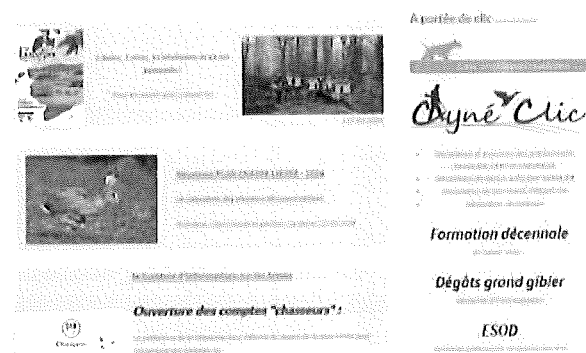
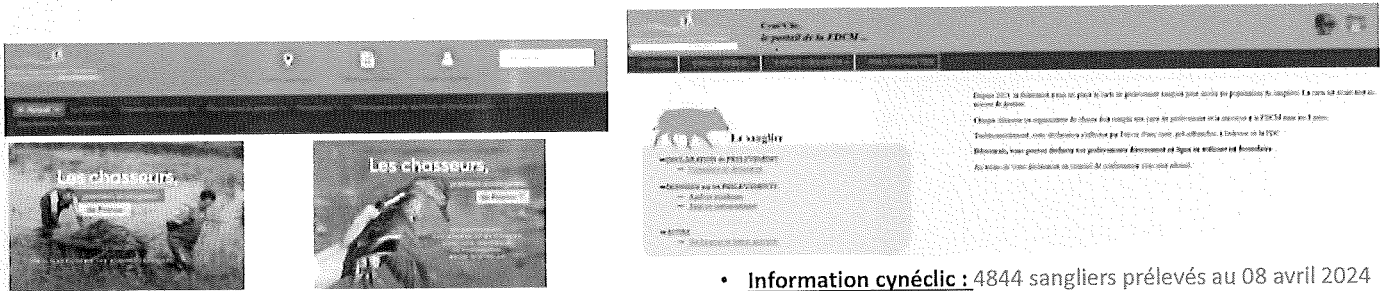
L'annuaire des collectivités locales



Association des Maires, Adjointes et Présidents de Collectivités de la Mayenne
 Maires des collectivités - 21, rue Ferdinand-Brunson - 53100 LA MAYENNE
 Tél. 02 43 69 01 00 - contact@amf53.com - www.amf53.com



Notre site internet => <https://www.chasse53.fr>



Déclaration prélèvement sanglier : à faire dans les 3 jours

- Nous vous remercions de privilégier au maximum la déclaration sur notre site internet via le module Cynclécic
- Pour ceux qui n'auraient pas la possibilité de le faire, nous avons modifié la carte papier,
 - vous pouvez déclarer jusqu'à 6 sangliers par carte de prélèvement.

CARTE DE PRÉLÈVEMENT SANGLIER(S) Saison : 20 . . / 20 . .						il est rappelé que cette carte doit être remplie par l'organisateur de chasse et nous être retournée dans les 3 jours, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.					
Nom - Prénom et adresse du déclarant (organisateur de la chasse)						Tél : Mail :					
Commune de prélèvement Lieu-dit						Signature :					
Date de prélèvement	Poids (plein OU vidé)		Mâle	Femelle	Nbre de Foetus	Collation	Chasse «Approche ou Affût»	Chasse Approche ou Affût autour chantier de récolte (avec autorisation individuelle de tir)	Chasse Battue	Maself Forestier > 15 Ha	Hors Maself
	plein (kgs)	vidé (kgs)									

COMMUNICATION MEDIAS

J'❤️ LA NATURE PROPRE

APPEL A LA MOBILISATION

Une opération participative et bénévole de nettoyage de printemps à l'initiative des habitants des communes.

Une chasse / mobiliser la jeunesse de la région pour lutter contre les déchets sauvages et améliorer l'état de l'environnement.

Le FDC de la Mayenne vous invite à venir mobiliser les 15, 16, 17 mars 2024.

Pour participer à cette opération ou créer un point de collecte, contactez ANTOINE MARTIN au 06.72.67.47.56 / antoine@fco-mayenne.com

Infos →

<https://www.jlanaturepropre.fr/>

Opération Nature Propre

Les 15-16-17 mars 2024

2 sites, 33 bénévoles et 12 m3 ramassés !



J'❤️ LA NATURE PROPRE

Faites la chasse aux déchets !

15,16,17

Rejoignez les bénévoles participants sur [jlanaturepropre.fr](https://www.jlanaturepropre.fr/)

COMMUNICATION SUR LE TERRAIN 2023

• **La sortie nature à la Vigneule du 26 avril 2023**

- Thème : découverte des traces (grands mammifères, oiseaux et libellules)

• La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a tenu un stand **le 11 juin 2023** à Meslay du Maine lors de la Fête de la Chasse&Nature&Pêche

• La Fédération des Chasseurs de la Mayenne a tenu un stand à TERRE EN FETE **les 19 et 20 août 2023** à Saint Germain le Guillaume.



La chasse pédagogique à la Vigneule du 02 décembre 2023



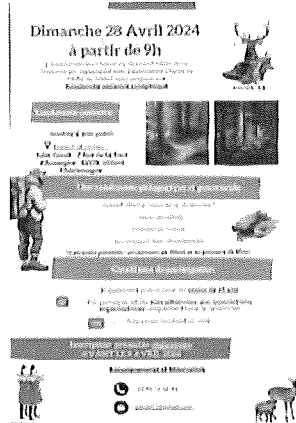
La sortie nature à la Vigneule du 24 avril 2024 (14h à 16h30)

- Thème : faune et flore du bocage sous forme d'un jeu de piste (6 à 12 ans)
- Inscription impérative auprès du secrétariat de la FDC53



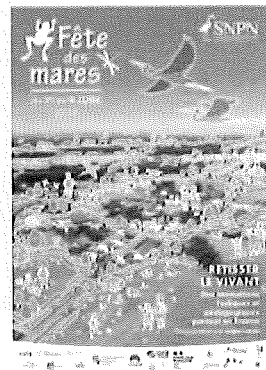
Randonnée pédestre le 28 avril 2024 :

Organisée par l'ADCGG 53

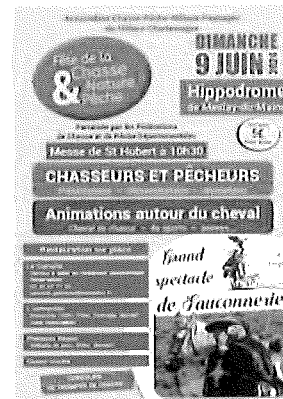


Fête de la mare : à la Vigneule 31 mai ou 1^{er} juin 2024 (10h à 12h)

- Inscription impérative auprès du secrétariat de la FDC53



- La Fédération des Chasseurs de la Mayenne tiendra un stand **le 9 juin 2024**
 - à Meslay du Maine lors de la Fête de la Chasse & Nature & Pêche



- La Fédération des Chasseurs de la Mayenne tiendra un stand à TERRE EN FETE **les 17 et 18 août 2024** à Champéon.

Une sortie nature est prévue

le 17 septembre 2024 de 19 à 21 H

- Thème : A la découverte du brame (depuis le bourg de placé)



Stand de la FDC53 au forum des élus le 14 octobre 2024 l'ESPACE MAYENNE Organisée par l'AMF